



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

1re année de PASS à Bourges

Question orale n° 561

Texte de la question

M. François Cormier-Bouligeon attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les conditions d'implantation des formations de santé en région Centre-Val de Loire et plus précisément sur l'ouverture d'un site de première année de médecine (PASS) à Bourges. Engagé depuis 2017 pour améliorer l'accès aux soins dans le Cher, M. le député rappelle que la création de la Faculté de médecine d'Orléans en 2022 découlait des conclusions du rapport de l'IGAS et de l'IGESR intitulé « Développement de la formation médicale en Centre-Val de Loire ». Ce rapport stipule explicitement que la formation PASS étant « entièrement comodale », il était envisageable que des places soient proposées dès 2023 sur d'autres sites, « et en priorité à Bourges ». Cette orientation est d'ailleurs jugée « stratégique » par le doyen de la Faculté de médecine de Tours. Cette décision de découle d'une évidence : le département du Cher est l'un des plus impactés par les difficultés d'accès aux soins créées par les politiques publiques menées pendant des décennies, *numerus clausus* en tête du début des années 1970 à la fin des années 2010, qui ont conduit à cette situation de pénurie critique. À ce jour et malgré l'urgence, aucune décision n'a été prise pour Bourges. Une autre commune de la région pourrait en revanche se voir dotée malgré sa proximité avec Orléans. L'État se doit d'honorer ses engagements, de tenir compte de l'intérêt général de l'organisation des formations en santé et les besoins d'aménagement du territoire dans le département du Cher. Il ne doit en revanche pas prêter main forte à des décisions incohérentes. En conséquence, il lui demande de clarifier les intentions du Gouvernement quant au respect de la priorité accordée à la ville de Bourges pour cette première année de médecin complète ; il souhaite qu'une réunion de travail soit organisée sans délai sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Cormier-Bouligeon](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 561

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 janvier 2026](#)